



Désertion de l'armée de terre

Par **johbrut**, le **09/01/2014** à **21:00**

bjr a tous, il y a 1 ans de cela j ai déserté l'armée régulière pour raison multiple raison , chose que je regrette profondément, j ai pas eu des problèmes avec la gendarmerie , par ailleurs est ce possible pour mon cas de passer le concours de gendarme adjoint ? merci de vos réponses

Par **moisse**, le **10/01/2014** à **09:09**

Bonjour, j ai pas eu des problèmes avec la gendarmerie
Moi non plus alors je ne sais pas de quoi vous parlez.
Votre position de déserteur peut être sanctionnée par une condamnation à de la prison ferme (jusqu'à 3 ans) et vous interdit de postuler à tout emploi dans la fonction publique, notamment postuler pour un emploi dans l'armée (la gendarmerie est un corps militaire).

Par **johbrut**, le **10/01/2014** à **12:31**

en sortant de l'armée j ai reçu un papier disant le nombre de jour et de mois que j ai passé dans l'institution , il n'est pas mentionné que j ai déserté